

PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATIONCOLLÈGE LE HAUT GESVRES
TREILLIÈRES – Loire Atlantique

Date de séance →	1 ^{er} juillet 2021	Séance	<input checked="" type="checkbox"/> ordinaire
Heure de séance →	17h30		<input type="checkbox"/> extraordinaire
Date d'envoi des convocations : 18 juin 2021	Séance n° 4		
Commission permanente réunie le jeudi 24 juin 2021 à 17h15 : Huit membres présents indiqués ci-dessous en caractères gras			

* Commission Permanente (cf PV CA n°1) : **M. Noël Yves, M. Gardic, Mme Renaudet**, M. Bouvais ou M. Ménard, **M. Abchar Noureddine**, Mme Bénétreau Anne, **Mme Moussus Christelle**, M. Angot François, **Mme Broch' Caroline, Mme Bichon Emmanuelle**, Camille Le Claire-Hoarau (3^{ème}). **M. Laisney** a suppléé M. Angot

Ordre du jour

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation de l'ordre du jour
- Approbation du procès verbal du Conseil d'Administration du 23 mars 2021 (cf [site collège](#))
- 1 – Présentation de la dotation globale horaire 2020/2021 (structure par divisions, moyens attribués, répartition...)**
Pour information notre structure définie en février avec 24 divisions est confirmée. Le travail préparatoire de répartition réalisé permet d'organiser les services selon attribution des niveaux de classes établis depuis.
- 2 – Affaires financières (tarifs ½ pension) (DBM) ... / Conventions / Demi-Pension**
- 3 – Rappel relatif au contrat d'objectifs qui a fait l'objet d'une signature avec M. le recteur le 10 juin 2021**
Ce document avait été présenté au précédent CA du 23 mars 2021.
- Questions diverses

Noms	signature		Nbre
Président		Total des membres du CA	22
M. NOËL Yves, Principal		(absence de candidat parmi les agents)	
		Quorum (moitié + un)	12
Secrétaire		Membres présents	17
Mme BENAÏTREAU, représentante des professeurs		⇒ avec voix délibérative (soit nombre de votants)	17
		⇒ sans voix délibérative	0
<i>Pour mémoire... AS 2019/2020</i>		Membres invités en qualité d'experts	0
CA1 25 nov. 2019 : Mme Renaudet		Absents avec voix délibérative	5
CA2 6 janv. 2020 : M. Gardic			
CA3 3 fév. 2020 : Mmes Bénétreau et Moussus			
CA4 26 mars 2020 : M. Noël et Mme Renaudet			
CA5 30 juin 2020 : M. Laisney			
<i>Puis AS 2020/2021</i>			
CA1 24 novembre 2020 : Mme Renaudet			
CA2 29 janvier 2021 : Mme Jauret			
CA3 23 mars 2021 : M. Pourtaud			

Membres du conseil d'administration Année scolaire 2020-2021 :

22 membres (24) et Quorum fixé en conséquence à 12

Membres de droit ou désignés (8)

Principal : **M. NOËL Yves** - *Président du Conseil d'administration*

Principal adjoint : **M. GARDIC Erwan**

Gestionnaire : **Mme RENAUDET Isabelle**

Conseiller Principal d'Éducation : **M. POURTAUD Patrick**

Conseil Départemental de Loire Atlantique (CD44) :

M. BOUVAIS Erwan, conseiller départemental

(suppléante : Mme DRION Elisa, conseillère départementale)

et

M. MENARD Michel, conseiller départemental

(suppléante : Mme SAADI, Chef du service développement local,

délégation de Châteaubriant, Conseil départemental de Loire Atlantique)

Municipalité : **Mme BERAGNE Maïte**, Adjointe aux affaires scolaires de la mairie de Treillières (suppléante : Mme GROLLEAU)

Personnalité qualifiée représentant le secteur économique : **M. MALINGE Christophe** (cf arrêté en annexe) **ou M. DUBERN Gaël**

à titre consultatif :

- représentant de la Communauté de communes (CCEG) : **M. ROYER** (élu commune de Treillières)

- agent comptable : **Mme JAUNIN** (Lycée Monge)

Membres élus des personnels (6/8)

Personnels enseignants et d'éducation (6/6) : **M. GUICHARD Bertrand – Mme MENET Sylvie – Mme MOUSSUS Christelle– Mme BENAÏTREAU Anne – Mme PLANTARD Géraldine – M. ABCHAR Noureddine**

(Suppléants : Mme RIVET-LOPEZ Caroline – Mme POUCHKAREVTCH-DRAGOUCHE Eloïse-Fleur – Mme JAURET-LIEGEOIS Emilie – Mme LE POGAM Sylvie – Mme REST Isabelle – M. POYROUX Marc)

Personnels techniques et administratifs (0/2) : **Pas de liste constituée** / pas d'élus représentants

Membres élus des parents et élèves (8/8)

Parents d'élèves (FCPE) (6/6) : **Mme BROCH' Caroline – Mme DECOTTIGNIES Priscilla – M. LAISNEY Sébastien – M. LE CLAIRE Frédéric – Mme NUSSBAUMER Béatrice – M. ROQUIER Soizic**

(suppléants : M. ANGOT François – Mme BICHON Emmanuelle – Mme CASSAGNE Sandrine – Mme CHEVALIER Valérie – Mme GOURDON Marina – Mme ROOSE Corinne)

Élèves (2/2) : **Camille LE CLAIRE-HOARAU (3^{ème} 2) et Pablo TEACALCO-PICHON (3^{ème} 4)**

(suppléants : Théo FERANDIN 5^{ème} 6 et Léa NICHOLLS 4^{ème} 5)

PRESENTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CE 1^{ER} JUILLET 2021 (CF FEUILLE D'EMARGEMENT)

M. NOËL Yves - M. GARDIC Erwan - Mme RENAUDET Isabelle - M. POURTAUD Patrick

M. GUICHARD Bertrand – ~~Mme MENET Sylvie~~ // Mme Jauret Emilie – Mme MOUSSUS Christelle– Mme BENAÏTREAU Anne – Mme PLANTARD Géraldine – M. ABCHAR Noureddine

... ..

Mme BROCH' Caroline – ~~Mme DECOTTIGNIES Priscilla~~ // Mme Bichon Emmanuelle – M. LAISNEY Sébastien – M. LE CLAIRE Frédéric – Mme NUSSBAUMER Béatrice – M. ROQUIER Soizic

Camille LE CLAIRE-HOARAU

Absent(s) excusé(s) : **MENARD Michel / Mme SAADI (supl.) - M. BOUVAIS Erwan / Mme DRION Elsa - Mme BERAGNE Maïte - M. DUBERN Gaël - M. ROYER Alain – Pablo TEACALCO-PICHON**

Le quorum étant atteint avec ... membres présents, M. le principal adjoint ouvre la séance à 17h35

CA n° 4 → JEUDI 1er JUILLET 2021 à 17 h 30

Membres du conseil d'administration Année scolaire 2020-2021 :

22 membres (24) et Quorum fixé en conséquence à 12

Membres de droit ou désignés (8)

Principal : **M. NOËL Yves** 1
Principal adjoint : **M. GARDIC Erwan** 2
Gestionnaire : **Mme RENAUDET Isabelle** 3
Conseiller Principal d'Éducation : **M. POURTAUD Patrick** 4

Conseil Départemental de Loire Atlantique (CD44) :

M. BOUVAIS Erwan, conseiller départemental Absent excusé
(suppléante : Mme DRION Elsa, conseillère départementale)
et
M. MENARD Michel, conseiller départemental Absent excusé
(suppléante : Mme SAADI, Chef du service développement local,
délégation de Châteaubriant, Conseil départemental de Loire Atlantique)

Municipalité : **Mme BERAGNE Maïte**,
Adjointe aux affaires scolaires de la mairie de Treillières (suppléante : Mme GROLLEAU)

Personnalité qualifiée représentant le secteur économique :
M. MALINGE Christophe ou M. DUBERN Gaël

à titre consultatif :

- Représentant de la Communauté de communes (CECG) : **M. ROYER Alain** (élu CCEG commune de Treillières) / Absent
- Agent comptable : **Mme JAUNIN Catherine** (Lycée Monge) / (présentation COFI 2020)

Membres élus des personnels (6/8)

Personnels enseignants et d'éducation (6/6) :

M. GUICHARD Bertrand 5
~~Mme MENET Sylvie~~ remplacée par **Mme JAURET** 6
Mme MOUSSUS Christelle 7
Mme BENAITREAU Anne 8
Mme PLANTARD Géraldine 9
M. ABCHAR Noureddine 10
(Suppléants : Mme RIVET-LOPEZ Caroline – Mme POUCHKAREVTCH-DRAGOCHÉ Eloïse-Fleur –
Mme JAURET-LIEGEOIS Emilie – Mme LE POGAM Sylvie – Mme REST Isabelle – M. POYROUX Marc)

Personnels techniques et administratifs (0/2) : **Pas de liste constituée** / pas d'élus représentants

Membres élus des parents et élèves (8/8)

Parents d'élèves (FCPE) (6/6) :

Mme BROCH' Caroline 11
Mme DECOTTIGNIES Priscilla 12
M. LAISNEY Sébastien 13
M. LE CLAIRE Frédéric 14
Mme NUSSBAUMER Béatrice 15
M. ROQUIER Soizic 16 (rejoint le CA à 18h00)
(suppléants : M. ANGOT François – Mme BICHON Emmanuelle – Mme CASSAGNE Sandrine –
Mme CHEVALIER Valérie – Mme GOURDON Marina – Mme ROOSE Corinne)

Élèves (2/2) :

Camille LE CLAIRE-HORAU (3^{ème} 2) 17
Pablo TEACALCO-PICHON (3^{ème} 4)
(suppléants : Théo FERANDIN 5^{ème} 6 et Léa NICHOLLS 4^{ème} 5)

Total → **17 / 22**

⇒ **17 votants**

Mise en place du Conseil d'administration

– Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Bénaitreau, représentante des professeurs accepte la charge de secrétaire de séance.

↳ **Vote des membres du CA :**

16 pour 0 contre 0 abstention

– Approbation de l'ordre du jour

M. le Principal sollicite les membres du CA au sujet de l'ordre du jour préalablement adressé aux membres du CA avec la convocation.

↳ L'ordre du jour est adopté :

16 pour 0 contre 0 abstention

– Approbation du procès verbal du C.A. du 23 mars 2021

M. le Principal interroge les membres du CA pour savoir s'il y a lieu de revenir sur le procès-verbal du précédent CA.

Il soumet le procès verbal tel qu'il a été adressé au vote des membres du CA

↳ Le PV est adopté :

16 pour 0 contre 0 abstention

1 – Présentation de la dotation globale horaire 2020/2021 (structure par divisions, moyens attribués, répartition...)

Pour information notre structure définie en février avec 24 divisions est confirmée. Le travail préparatoire de répartition réalisé permet d'organiser les services selon attribution des niveaux de classes établis depuis.

193 élèves ont été affectés sur le niveau 6^{ème} pour la rentrée prochaine. Le collège procède actuellement aux inscriptions.

Structure (Effectifs) → Structure arrêtée par IA44

Chiffres IA 44 prépa AS 2021-2022						Pour information... Prévisions présentées à l'IA44 par clg HG
Niveau	Eff.	Div.	E/D HG	E/D 44		
6ème	190	7	27,1	> 25,8		183 et 7
5ème	157	6	26,2	> 26		158 et 6
4ème	155	6	25,8	< 26,1		156 et 6
3ème	135	5	27	> 26		137 et 5
Total	637	24	26,5	> 26		634 et 24

Rappel

Prévisions → constats
Eff. 20/21

149 (6) → 155 /6

157 (6) → 156 /6

134 (5) → 136 /5

137 (5) → 135 /5

577 (22) → 582 /22

TABLEAU DE REPARTITION DES MOYENS PAR DISCIPLINE (TRMD) / JANVIER 2021

Disciplines	Besoins B	Apports A	Nombre de postes	Écarts A-B	MESURES	HP	HSA
Lettres classiques	10	18	1	+ 8	- CSD interne 8 h vers Lettres Modernes	10	0
Lettres modernes	115	82 (90-8)	5	- 33	+ CSR interne 8 h de lettres classiques	112	3
					+ BMP de 18		
					+ BMP ou CSR de 4		
Allemand	10	0	0	- 10	+ BMP 9h en allemand	9	1
Anglais	81,5	54	3 +1	- 27,5	+ BMP 18h en anglais Création	78	3,5
					+ BMP de 6		
Espagnol	47	36	2	- 11	+ BMP 9h en espagnol	45	2
Histoire-géographie	81,5	60 (72-3) et -9	4	- 21,5	+ BMP 18h en hist-géo	72	3,5
					A noter : Tps partiels 15/18 ^e et (à confirmer) décharge DAFPEN 9/18 ^e		
Mathématiques	99	69	4 +1	- 30	+ BMP 18h en mathématiques Création	96	3
					+ BMP 9h		
Technologie	40,5	36	2	- 4	+ CSR 3h en technologie	39	1,5
					A noter : un tps partiel 15/18 ^e		
Sc. Physiques	33,5	18	1	- 13	+ BMP 14h en phys-chimie	30	1,5
SVT	44	36	2	- 8	+ BMP 6h en SVT	42	2
Éduc° musicale	25	18	1	- 7	+ BMP-CSR 7h en éducat° musicale	25	0
Arts plastiques *	24	18	1	- 6	+ BMP-CSR 6h en arts plastiques	24	0
EPS	92	73 (77-4)	3	- 19	+ BMP 17h (14 + 3) en EPS	90	2
"reliquat HSA-> HSE"	8	0				0	8
Total	711	542 (-15) ¹ 527	30 + 2			680	31 HP + HSA = 711

Quatre nouveaux professeurs ont été récemment affectés. En technologie suite départ en retraite. Ainsi qu'en arts plastiques. Les postes créés en mathématiques et anglais sont également pourvus.

* En arts Plastiques => modification BMP (11 au lieu de 6) en raison du temps partiel (13/18^{ème}) relatif au nouveau professeur affecté.

Demande de madame Benaitreau sur un projet de répartition des IMP : monsieur le Principal transmettra les IMP aux enseignants avec le courrier précisant les nombres de divisions par niveau pour chacun. Le tableau définitif sera présenté au CA de novembre 2021. Le principal reprecise un point déjà abordé lors du CA de janvier : le nombre d'IMP attribuées par l'IA 4 est de 9

Acte n°1 : Répartition des services par disciplines pour l'organisation de l'année scolaire 2021/2022

Résultat vote : pour **16** contre **0** abstention **0**

18h00 : arrivée de M. Roquier (⇒ 17 votants)

ACTES ADMINISTRATIFS

2.1 - Sorties pédagogiques - voyages

Acte n°1 : Proposition de sorties à la journée et d'activités pédagogiques pour l'année scolaire 2021/2022 présentées, en annexe, dans le calendrier ci-joint. Ce récapitulatif est constitué sur la base de projets antérieurs et permet de faciliter des initiatives qui surviendraient durant l'année.

Échanges sur la question des sorties pédagogiques

L'étude du tableau prévisionnel des sorties pédagogiques et de leurs coûts amène les enseignants à insister à nouveau sur le problème des transports, notamment pour aller sur Nantes. Les cars Aléops opposent souvent un refus de prendre en charge 30 élèves ou, si c'est accepté, la plage horaire réduite (9h-15h), limite les activités possibles sur Nantes.

Par ailleurs, il est aussi difficile et coûteux de prendre un transporteur : peu de disponibilités en général.

Monsieur le principal a évoqué ce problème lors de la signature du contrat d'objectifs, qui limite les sorties culturelles.

Résultat vote : pour **17** contre **0** abstention **0**

2.2 - Contrats – Conventions

Acte n° 3 : Reconduction → projet radio sur la **thématique « Réflexion sur les formes de discrimination »** dans le cadre d'un partenariat avec la Radio AlterNantes et soutien de la DRAC. Ce projet implique l'engagement de classes de 3^{ème} dans le cadre d'un EPI. Il s'agit de préparer les élèves à la participation d'enregistrements d'émissions de radio dans les conditions du direct.

Des intervenants viennent ainsi aborder cette thématique, témoignent de leur expérience et répondent aux questions des élèves préparées avec leurs professeurs en 2021/2022.

Sur la base de l'expérience vécue en 2020/2021 (qui traitait exclusivement de la question de l'égalité Hommes-Femmes) il sera possible de revenir sur certains aspects du projet initial qui avaient pu ou n'avaient pu être développés.

L'**acte n° 3** porte sur l'autorisation à donner au principal de signer une convention pour un partenariat ponctuel avec la radio Alter Nantes FM pour le projet radio évoqué tel qu'il est défini par la porteuse du projet (Mme Jauret) et selon les termes relatifs à la présentation de la prestation pour un montant de 300 euros à la charge du collège.

La suite du projet nécessite un budget de 1500 euros qui fait l'objet d'un financement distinct accordé par la DRAC à AlterNantes.

Échanges sur la question de l'EPI « égalité hommes-femmes » et EPI en général

La déléguée des élèves et mesdames Jauret et Plantard expliquent comment ce projet a permis une ouverture sur ce sujet, la mise en place de projets avec les émissions de radio (Alternantes), la préparation et la mise en place de l'événement sportif. Les élèves ont pu développer des capacités d'organisation et de prise de parole : un projet très formateur, notamment dans le réinvestissement de connaissances des années antérieures à la 3^e, en EPS par exemple. Cet EPI a aussi contribué à la cohésion des classes de 3^{ème}.

Madame Jauret annonce que l'an prochain, le thème sera élargi à d'autres formes de discrimination, avec peut-être une activité sur la place de la femme dans l'entreprise, avec le centre d'histoire du travail de Nantes. Elle précise aussi que les 6 émissions radio sont reconduites pour 2 classes de 3^{ème} avec un montant de 300 euros à la charge de l'établissement.

Résultat vote : pour **17** contre **0** abstention **0**

Acte n° 4 : autorisation donnée au chef d'établissement de procéder au recrutement et à la signature des contrats de travail des assistants d'Education et des accompagnants des élèves en situation de handicap, dans la limite des moyens alloués par l'autorité académique dans le cadre de l'année scolaire 2021/2022.

Résultat vote : pour **17** contre **0** abstention **0**

Acte n° 5 : Convention d'adhésion au groupement de services SMPA2E du Lycée Douanier Rousseau pour la mutualisation de la paye et l'assistance aux équipes éducatives. Cette convention prendra effet à la rentrée 2021. **Total ETP AED 2021/2022 : 5,1** (copie en annexe)

Résultat vote : pour **17** contre **0** abstention **0**

Acte n° 6 : Convention de mise à disposition d'expositions en relation avec les archives départementales, pour le prêt de panneaux autoportants selon offre 2021/2022 et projets retenus par des professeurs. Ce prêt, à titre gracieux, se déroulera sur l'année 2021/2022

Résultat vote : pour **17** contre **0** abstention **0**

Acte n° 7 : Convention avec l'UIMM pour la participation des collégiens au « grand quizz de l'industrie ». Cette convention prévoit que chaque classe retenue pour ce dispositif bénéficiera d'une prise en charge maximale de 720.00 € pour financer les transports vers les différents sites industriels et la restitution finale selon organisation 2021/2022.
Cette convention est établie pour l'année scolaire 2021/2022.

Résultat vote : pour **17** contre **0** abstention **0**

Acte n° 8 : Modification du montant de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée par le Conseil départemental de Loire-Atlantique pour mener à bien la seconde partie du projet d'aménagement de la cour des élèves : le projet d'accès au réfectoire pour le débarrasement des déchets à composter a été supprimé, le montant estimatif des travaux est porté à 15 014.75 € TTC au lieu des 25 248.10 € TTC votés précédemment.

Résultat vote : pour **17** contre **0** abstention **0**

2.3 - Demi-Pension

Tarifs de la demi-pension et des tickets repas des commensaux pour l'année 2022 :

Pour information → montant annuel demi-pension 448.50 € en 2021
et rappel : tarifs 2021

- repas agent, surveillant 3.25 €
- repas enseignant, autre 4.20 €
- repas élève externe 4.00 €

La commission permanente du Conseil Départemental réunie le 2 juin 2021, a autorisé par délibération n°7, les conseils d'administration des collèges à fixer les règles de gestion des services d'hébergement, pour l'année 2022, qui devront suivre les directives de la commission portant sur l'organisation du service de restauration :

Pour 2022, il est proposé de ne pas augmenter le tarif journalier des repas et de conserver le montant de 3.25 € pour la demi-pension au forfait, 4.00 € pour un repas élève occasionnel, 3.25 € pour le repas des commensaux ATOSS et 4.20 € pour le repas des commensaux enseignants et extérieurs.

La suspension de la contribution au Fonds Commun des services d'hébergement pour l'année 2022, permet d'augmenter la quotité financière réservée au coût matière et de respecter ainsi la directive imposant un coût minimal de 1.95 € par repas (1.97€ pour 2022), sans augmenter les tarifs.

Le nombre de jours d'ouverture du service restauration est fixé par la collectivité à 138 jours, sous réserve de la parution du calendrier scolaire pour l'année scolaire 2022/2023.

Ces dispositions sont susceptibles d'être modifiées par un prochain conseil d'administration, si elles ne correspondaient pas aux directives votées par le Conseil Départemental.

🔗 Acte n° 9 : Autorisation de fixer les tarifs à compter du 01/01/2022 :

- **Montant annuel 2022 du service de demi-pension : à 448.50 €**
base de calcul ⇒ 138 jours, soit 3.25€ x 138 jours = 448.50 €
soit : 136.50 € pour le trimestre janvier/mars 2022 (42 jours d'ouverture)
143.00 € pour le trimestre avril/juin 2022 (44 jours d'ouverture)
169.00 € pour le trimestre septembre/décembre 2022 (52 jours d'ouverture)
- **pour les tickets des commensaux :** à 3.25 € pour les repas ATOSS et Surveillants
à 4.20 € pour les repas enseignants et extérieurs
- **pour les repas pris à l'unité par les élèves externes :** à 4.00 €

Rappel pour l'exercice 2022

Il est décidé :

- Que le taux de participation des usagers aux frais de personnel territorial affecté à la restauration et à l'hébergement serait maintenu à 22.50 % des recettes des familles et étendu aux recettes des commensaux.
- Que l'encadrement du taux de participation des usagers aux charges générales, serait reconduit entre 15 et 21 % des recettes des familles et étendu aux recettes des commensaux. Le collège le Haut Gesvres propose la reconduction du taux de 17 % sur les recettes des familles et des commensaux.
- Que le prélèvement de 1,5% au titre du Fonds Commun des Services d'Hébergement est suspendu pour l'année 2022
- Que le seuil minimal de 1.95 € de coût matière, par repas, est respecté en étant proposé à 1.97€, du fait de la suspension de la cotisation au FCSH
- Que le nombre de jours d'ouverture du service restauration sera pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 de 138 jours (sous réserve d'une modification du calendrier scolaire par les services de l'Education Nationale).

Les modalités de gestion du service annexe d'hébergement sont les suivantes :

- La base annuelle forfaitaire est calculée en 138^{ème}, avec 4 jours de restauration par semaine (lundi, mardi, jeudi et vendredi). Les textes réglementaires prévoient que « tout trimestre commencé en qualité de demi-pensionnaire est dû en totalité », pour cette raison, aucun changement de qualité ne sera accepté en cours de trimestre, sauf si l'élève quitte le collège.

- Le règlement s'effectue par avance et par trimestre, les demandes de paiement échelonnées doivent être adressées uniquement à l'agent comptable qui établira un échéancier.

- La remise d'ordre (déduction journalière des repas non pris) est accordée automatiquement en cas d'absence, pour des situations de force majeure (départ de l'établissement) ou lorsque l'établissement est à l'origine de l'absence de service rendu (fermeture du restaurant scolaire, stage en entreprise, voyage scolaire,...) et ce, quelle que soit la durée de l'absence.

- La remise d'ordre est accordée, lors d'une absence de l'élève au moins égale à 4 jours de fonctionnement consécutif de la demi-pension, par le chef d'établissement, sur demande écrite de la famille et avec un justificatif. Ainsi pour chaque jour d'absence, (non compris les petites vacances), la remise d'ordre est égale au montant annuel de la demi-pension divisé par 138 jours (pour 2022, la remise d'ordre quotidienne sera de 3.25 euros).

Résultat vote : pour **17** contre **0** abstention **0**

Acte n° 10 : Soldes des demi-pensions datant de 2016, à verser en recettes exceptionnelles sur le service SRH pour un montant de 158.26 euros

Résultat vote : pour **17** contre **0** abstention **0**

2.4 - Actes financiers

DECISIONS MODIFICATIVES POUR VOTE

Acte n° 11 : Affectation de la subvention des « crédits globalisés de l'Etat » :

La notification de cette subvention n'a pas encore été effectuée par le Rectorat, néanmoins, le collège propose qu'à sa réception, la totalité de la subvention soit affectée à l'achat de manuels scolaires

Échanges sur la question des Manuels scolaires

La dotation d'Etat serait, selon les prévisions de 2 euros par élève... soit 1274 euros. Avec 50 élèves de plus à la rentrée, il est impossible de fournir des livres à tous les élèves du collège.

Les représentants des enseignants présentent donc le vœu suivant :

« Les enseignants dénoncent le montant insuffisant de la dotation d'Etat pour l'achat des manuels scolaires. Deux euros par élève de prévus, cela fait un montant de 1274 euros pour le collège, pour acheter des séries de livres à 50 élèves de plus à la rentrée 2021. Cela fait dans le meilleur des cas, 2 livres par nouvel élève... et aucune possibilité pour compléter les autres séries. Une fois encore, le ministère nous demande de gérer la pénurie, dans un contexte où l'on veut éviter le « photocopillage »... Nous demandons une dotation complémentaire pour permettre à chaque élève d'avoir une série de manuels complète à la rentrée et ainsi garantir un service public d'éducation gratuit et de qualité. »

Résultat vote : pour **17** contre **0** abstention **0**

Acte n°12 : transfert entre services

La somme de 822.24 Euros représentant le solde du service OPC non utilisé, doit être réintégré au service ALO/Fonctionnement/0matériel pour le même montant.

Résultat vote : pour **17** contre **0** abstention **0**

Acte n° 13 : Présentation de la décision modificative pour vote

Prélèvements sur fonds de roulement du service général de 36 500.00 Euros répartis comme suit :

AP/Materiel/0mater :	- augmentation « achat matériel pédagogique » de 6 600.00 €
AP/INCO/0incorruptibles :	- augmentation « achat livres » de 1 500.00 €
ALO/fonctio /0foadminist :	- augmentation de 1 500.00 €
ALO/fonctio /0fomaintenance :	- augmentation de 3 000.00 €
ALO/Fonctio /0mater :	- augmentation « matériels » de 10 400.00 €
ALO/Fonctio /0produits :	- augmentation « produits d'entretien » de 1 500.00 €
ALO/réparation des matériels :	- augmentation de 500.00 €
ALO/fonctio /0carnet :	- augmentation « achat de carnets de liaison » de 1 400.00 €
ALO/contrat /0assurance :	- augmentation « assurance de la voiture » de 500.00 €
ALO/contrat /0télésurveillance :	- augmentation « contrat de maintenance de l'alarme intrusion » de 600.00 €
ALO/Viabil /0elect :	- augmentation « électricité » de 9 000.00€

Prélèvements sur fonds de réserve du service annexe d'hébergement de 44 037.17 Euros répartis comme suit :

SRH/divers /0huissier :	- Augmentation « admission en non valeur » de 337.17 €
SRH/denrées /0denrées :	- Augmentation « achat de denrées » de 20 000.00 €
SRH/divers /0repar :	- Augmentation « réparation » de 3 000.00 €
SRH/divers /0produits :	- Augmentation « produits d'entretien » de 2 000.00 €
SRH/divers /0linge :	- Augmentation « linge » de 500.00 €
SRH/divers /0matériel :	- Augmentation « matériel » de 7 000.00 €
SRH/divers /0chariots :	- Augmentation « chariots de ménage » de 1 200.00 €
SRH/divers /0fournitures :	- Augmentation « petites fournitures » de 3 000.00 €
SRH/charges /0déchets :	- Augmentation « déchets » de 2 000.00 €
SRH/viabil /0électricité :	- Augmentation « viabilisation » de 5 000.00 €

Prélèvements sur fonds de réserve du service général de 13 500.00 Euros pour les dépenses immobilisables réparties comme suit :

OPC/immosg /0SGal :	- Augmentation de 12 000.00 € pour l'achat d'une autolaveuse
OPC/immosg /0SGal :	- Augmentation de 1 500.00 € pour l'achat d'un switch 24 ports

Échanges sur la question des prélèvements sur fonds de roulement

Les enseignants s'étonnent de l'augmentation de la ligne budgétaire « électricité ». Madame Renaudet explique qu'elle anticipe une hausse des tarifs qui étaient bloqués de puis 3 ans. Par contre, la consommation est stable. Madame Jauret demande si l'on peut choisir notre fournisseur et prendre un fournisseur plus « vert ». Madame Renaudet précise qu'il s'agit d'un marché public au niveau du département.

Résultat vote : pour **17** contre **0** abstention **0**

3. Rappel Contrat d'objectifs 2021/2025

Le principal informe que contrat d'objectifs examiné au précédent CA a fait l'objet d'une signature avec M. le recteur le 10 juin 2021. Ce document dans sa forme définitive a été adressé à tous les membres du CA avec la convocation.

Trois objectifs sont ainsi clairement énoncés en lien avec le projet d'établissement :

Objectif 1 – Favoriser la réussite de tous les élèves : de l'ambition pour chaque élève

Objectif 2 – Acquérir des savoirs, développer des connaissances et construire des compétences

Objectif 3 – Renforcer la citoyenneté et l'ouverture culturelle

Le principal remercie les personnels enseignants, éducatifs, administratifs et de service pour leur adhésion, chacun dans son domaine, à ces orientations de travail qui sont en lien étroit avec les actions développées et l'engagement de chacun pour accompagner les élèves dans leur parcours de réussite au collège le Haut Gesvres.

Il n'y a pas eu de questions diverses présentées.

Le principal évoque à nouveau que le président du Conseil départemental de Loire Atlantique a donc adressé une lettre au collège (copie en annexe) au sujet de l'évolution des effectifs et de l'attention portée par le CD44 dans ce contexte. M. Grosvalet aborde également dans ce courrier la question de perspectives non encore arrêtées au sujet des toilettes et d'un préau. Ce courrier est un signal encourageant qui suscite de l'espoir en réponse à des points évoqués à différentes reprises.

Le principal qu'il a en retour envoyé un courrier au président du Conseil départemental pour le remercier de l'intérêt porté. Copie de ce courrier figure également en annexe de ce PV.

Le principal informe que des travaux vont être réalisés durant l'été 2021 afin de prendre en compte de multiples aspects relatifs à l'accueil des PMR en établissement. Il s'agit de marquages au sol (intérieurs et extérieurs), de prolongement ou installations complémentaires de rampes, de toilettes, de nivellement de sol etc...

D'autres travaux sont envisagés et programmés concernant notamment les toilettes des élèves et l'infirmerie, en 2022.

M. le Principal remercie les membres du conseil et clôt le conseil à 19h00